

Jeanne aimait Martial aussi vivement qu'elle en était aimée. Attachement noble et pur, fondé sur une mutuelle estime. Jeanne était une honnête et gracieuse enfant de dix-huit ans, pleine de candeur à la fois et de fierté, puisant sa force dans la droiture de son cœur et la délicatesse de ses instincts; et Martial, un jeune homme franc et loyal, heureux d'aimer en toute sincérité, et trop ménager de son bonheur pour chercher à flétrir ses modestes et fraîches amours; en un mot, il y avait dans l'intimité de ces deux jeunes gens tout un chaste et délicieux poème. Le hasard permit que Martial sauvât la vie à Jeanne dans un incendie, et depuis lors ils s'étaient aimés. Malheureusement, Jeanne était pauvre et Martial était riche. Cette différence, qui ne pouvait désunir leurs cœurs, les empêchait cependant de contracter une plus étroite union. Le père de Martial, l'un des plus riches et des plus honorables marchands de la cité, s'y opposait formellement. Tuteur depuis quelques mois de la fille d'un marchand d'Amiens, un vieil ami récemment décédé, il avait résolu de marier ensemble son fils et sa pupille. C'était d'ailleurs un projet conçu et arrêté de longue date, suivant l'habitude du temps, et maître Pillon n'en voulait pas démordre, décidé, pour son compte, à n'épouser que Jeanne. Maître Pillon, homme grave, froid et positif, haussait les épaules en écoutant son fils, et répondait tranquillement qu'il ne désespérait pas de le voir souscrire à ses projets. Lucie, la pupille de maître Pillon, récemment arrivée à Beauvais, était jeune et jolie, aimable et spirituelle à ravir, et le profond complot comptait sur la mobilité proverbiale du cœur humain. Mais Martial était peut-être trop sérieusement épris de Jeanne pour donner de sitôt gain de cause à la vieille expérience paternelle. Dans la crainte de tourmenter Jeanne, il n'avait pas même voulu lui apprendre l'arrivée de Lucie dans sa famille.

Quand Martial eût disparu, Jeanne cacha son visage dans ses mains et resta longtemps absorbée en d'étranges sensations, tantôt en proie aux plus poignantes inquiétudes, tantôt en butte aux excitations les plus belliqueuses. Lorsqu'elle releva la tête, la rue, déserte un moment auparavant, était pleine de gens qui fuyaient ou s'attroupaient d'un air consterné. Des femmes et des enfants couraient, criaient et pleuraient, tandis que retentissait sur la ville et y semait l'alarme. — L'assaut est donné ! disait l'un. — Le Bourguignon est déjà sur le rempart, criait l'autre. — Il va se répandre dans Beauvais et mettre tout au pillage ! exclamait un troisième.

Anxieuse, éperdue, Jeanne s'élança dans la rue pour obtenir des nouvelles plus certaines. Elle fut si violemment heurtée par le courant des fuyards, qu'elle allait se rejeter dans la maison, lorsqu'elle aperçut non loin d'elle une jeune fille renversée et foulée aux pieds. Voler à son secours, la saisir dans ses bras, et avec une force, une adresse et un bonheur surprenants, la porter dans sa chambrette, ce fut pour Jeanne l'affaire d'un instant. Cette jeune fille évanouie était toute blonde, toute frêle, toute mignonne. Jeanne la posa sur son lit, et, après l'avoir considérée quelques secondes avec autant de sollicitude que d'admiration, car la pauvre enfant était charmante malgré sa pâleur mortelle, elle s'empressa de lui donner des soins. Celle-ci revint à elle, ses joues se colorèrent, son esprit s'éclaircit, et elle remercia Jeanne avec une grâce touchante.

— Comment vous sentez-vous ? lui dit Jeanne. N'avez-vous aucune douleur ? — Aucune ? mademoiselle.

— C'est que vous avez été foulée aux pieds, et je craignais que vous ne fussiez blessée. — Oui, je me souviens, j'étais dans cette foule qui fuyait, et j'ai senti le cœur me manquer. Mais, reprit-elle, je ne me crois pas même contusionnée.

— Ah ! tant mieux ! dit Jeanne en pressant tendrement dans les siennes les mains de la jeune fille à demi-couchée sur le lit. — Vous êtes bonne, mademoiselle, et je vous serai toujours bien reconnaissant de m'avoir sauvé la vie.... pourvu, reprit-elle, que je ne la perde pas bientôt, hélas !

— Comment cela, chère demoiselle ? — Ecoutez ! n'entendez-vous pas le bruit retentissant des arquebuses et des coulevrines ? Ne dirait-on pas que l'ennemi re-

double de fureur ? Si la ville est prise, nous serons tous passés au fil de l'épée. Du moins, c'est ce qu'on criait dans la foule. Et voilà pourquoi femmes, vieillards, enfants se précipitaient vers les églises comme vers un lieu d'asile.

— Ils fuient dans les rues, dit Jeanne avec amertume, quand nos défenseurs se font tuer sur les remparts. N'ont-ils donc pas un père, un frère, un fils, un époux qui meurt là-bas ? Et ils ont peur de mourir aussi ! — Ah ! vous avez raison, mademoiselle ! Moi, j'ai été entraînée par le courant au moment où je me hasardais dans cette rue, demandant ça et là ce qui se passait aux remparts, car depuis ce matin j'étais seule dans notre demeure, et je me sentais bien inquiète.

— Vous avez des parents sans doute parmi les combattants ? — Des parents ? non ; je suis orpheline, et depuis quelques mois seulement à Beauvais. Mais j'ai un tuteur qui m'a quittée ce matin pour se rendre à la commune, ou tiennent conseil les notables de la ville. Je ne l'ai pas revu encore. Son fils, ajouta-t-elle avec une légère émotion, est parmi les combattants.

— Votre fiancé, peut-être ? dit sympathiquement Jeanne. — Je ne sais au juste ; pourtant je crois bien que c'est le désir de mon tuteur qu'il le devienne. — Mais vous, mademoiselle, n'avez-vous pas à craindre pour la vie de quelque parent, de quelque ami ?

— Comment vous, je suis orpheline, répondit Jeanne avec mélancolie. Comme vous aussi j'ai parmi les combattants... peut-être parmi les blessés ou les morts !... un fiancé de cœur. Mais, moins heureuse que vous, ajouta Jeanne en soupirant, je ne m'unirai peut-être jamais à lui.

— Hélas ! chère demoiselle, dit la jeune fille avec une charmante tendresse, que redoutez-vous donc ? — La rigueur de son père.

— Est-il si cruel ? — Il est riche, et moi je suis pauvre.

— Comme si cela ne devait pas suffire d'être belle et bonne comme vous l'êtes ! Ah ! si je pouvais vous aider... — De quoi donc ? demanda Jeanne en souriant.

— De ma fortune ; je la partagerais bien volontiers avec vous.

— Vous avez un excellent cœur, mademoiselle.

— Ne venez-vous pas de m'arracher à un grand danger ? Ah ! je me sens déjà toute disposée à vous aimer.

— Je m'appelle Jeanne Lainé.

— Et moi Lucie Gallois. Jeanne, je vous demande votre amitié ? — Je m'en sens digne, mademoiselle, répondit Jeanne avec une fierté charmante, c'est pourquoi je n'hésite pas à vous la donner en échange de la vôtre.

— Oh ! vous avez déjà la mienne tout entière, Jeanne. Il y a des sympathies qui naissent au cœur tout de suite.

Lucie, à ces mots, sauta à bas du lit.

— Maintenant, reprit-elle, il faut que je m'en aille, car si mon tuteur est revenu du conseil des notables, il doit être bien inquiet de mon absence. — Je vais vous accompagner, mademoiselle.

— Bien volontiers, partons. — Doutez-moi le bras, mademoiselle, car vous êtes encore un peu faible ; et puis je crains quelque nouvelle alerte ; à deux nous serons plus fortes pour résister.

— Vous avez raison, dit Lucie en allant se pencher à la fenêtre, bien que tout soit calme dans la rue et qu'on n'entende en ce moment que le bruit de la mousqueterie du siège. — Oui, ils se battent bravement ! dit Jeanne en s'aninant et en pensant à Martial.

— Ah ! dit Lucie avec un élan généreux ; pourquoi ne sommes-nous que des femmes ?

Et, vive et gracieuse comme un oiseau, elle alla prendre le bras de Jeanne.

(A continuer.)

COMITE DE SECOURS.

TOUTES personnes tenant des billets pour le PREMIER, sont par le présent informées, qu'à défaut par elles de se conformer aux conditions contenues, es-dits billets d'ici au PREMIER DECEMBRE prochain, iceux dits billets seront nuls et de nul effet.

L. G. BAILLARGE, Président.  
O. ROBITAILLE, Secrétaire.

Québec, 30 octobre, 1848.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Brown et Lecourt Architectes &c. Société charitable des dames Ventes par encan. — Ths. Hamilton Ventes par encan. — P. Sheppard.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 13 DÉCEMBRE 1848.

Parlement Provincial.

Commencement de Réforme. — On dit que l'administration va se présenter devant les Chambres avec un très joli bagage de projets de lois. On dit aussi que nos ministres ont dessein de mettre les barons au régime de la diète, et à cette fin, que les séances de jour auront lieu seulement trois fois par semaine, les trois autres jours seront donnés aux comités spéciaux. Puis, on ajoute que comme moyen auxiliaire de faire cesser le partage de certains M. P. P., ils vont introduire une loi pour fixer l'indemnité des représentants du peuple. Si nos ministres font tout cela ou partie seulement, ils auront sans contredit, bien mérités du pays.

Les enquêtes en vacation de ce district ont commencé lundi dernier. Hier à l'ouverture de la cour, MM. les juges Panet et Aylwin étaient seuls sur le Banc. M. le juge Panet président comme le plus ancien juge puisé présent, ordonna au Protonotaire d'informer par écrit les deux juges absents, Su James Stuart et M. le juge Bovin, que la cour siégerait chaque jour de cette semaine à dix heures du matin, conformément à l'ordre donné à cet effet le dernier jour du terme d'Octobre. Nous avons eu occasion d'aller le même jour, pour affaires professionnelles, dans la chambre des juges, les honorables juges Panet et Aylwin étaient encore seuls ! Il nous semble que les juges absents devaient se trouver à leur poste comme MM. Panet et Aylwin. Le public qui paie grassement les juges, a droit aux services de tous ces fonctionnaires en tout temps, et surtout au jours fixés par ces Messieurs pour les procédures judiciaires. Nous disons de plus qu'ils doivent rester dans leur chambre pendant la durée des enquêtes, tous les jours jusqu'à quatre heures de l'après midi, afin de pouvoir décider toutes les difficultés qui s'élèvent entre les parties au sujet de la pertinence ou impertinence des questions posées aux témoins etc. Ils peuvent employer ce temps au délibéré, vuider les fenêtres de tous les dossiers que la poussière y range au grand détriment des plaideurs qui attendent depuis six mois et même depuis un ou deux ans, qu'ils plaident leurs affaires.

La Gazette de Québec donne un extrait d'un journal d'Halifax qui annonce que le gouvernement impérial est très satisfait du rapport des explorateurs de la route du chemin de fer projeté entre Québec et Halifax et que des personnages très influents s'occupent avec ardeur à prendre les mesures nécessaires pour mettre ce projet à exécution.

Par une proclamation en date du neuf du courant, le parlement provincial est convoqué pour le 18 Janvier prochain pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES.

Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que Etienne Parent Ecuyer donnera le 17 du courant, devant l'Institut Canadien de Montréal, une lecture sur le Prêtre et le Spiritualisme dans leurs rapports avec la Société. Comme on le voit, le sujet choisi par Mr. Parent est de la plus haute portée et soulève les questions qui intéressent souverainement la société entière. Quelles que soient les difficultés dont ce sujet est entouré, l'habile lecteur le traitera nous en sommes sur avec le jugement et le succès qui ont accompagné ses précédentes lectures.

M. B. Turquand, député receveur-général, vient de mourir à Montréal.

Nous apprenons avec plaisir que M. G. B. FARIBAUT, écrivain, doit faire, le 9 de Janvier, une lecture, au compte de l'Association de la Bibliothèque. Le sujet qu'il a choisi est : l'Étymologie de plusieurs noms de localités en Canada. Avec les connaissances que possède ce monsieur sur l'histoire du Canada, on peut s'attendre que cette lecture sera instructive et intéressante. Nous connaissons à Québec plusieurs hommes qui possèdent très-bien l'histoire de leur pays ; pourquoi ne communiqueraient-ils pas leurs connaissances au public, soit dans des lectures, soit par la voie des journaux, au lieu de les conserver précieusement pour eux et quelques amis privilégiés ?

La confession Auriculaire. — On lit dans un journal protestant, le New-York Herald, du 2 courant : « Le principe de la confession auriculaire, en tant que les catholiques le peuvent établir, est d'origine divine. Les protestants du moyen âge ont versé inutilement des torrents de sang pour l'annéantir. C'est un fait certain que la branche pélagienne de l'église

Episcopale de l'Etat de New-York, va introduire la confession dans son église. Quatre sermons sortis de la plume d'un des plus habiles évêques de l'église épiscopale vont bientôt paraître, ayant pour objet d'établir la nécessité de cette pratique catholique romaine. »

Un don. — M. Plamondon vient d'achever un tableau dont le sujet est la mort de St. Joseph, pour l'église de la Pointe-Lévy. Ce tableau est le don d'un particulier de cette paroisse, M. Fagau. M. Plamondon doit commencer une Ste. Anne (de sa composition), donnée par quelques habitants de la Pointe-Lévy.

Nous félicitons cette paroisse de la générosité de plusieurs de ses habitants et nous souhaitons que les autres paroisses en fassent autant ; les églises de la campagne se décoreraient de bons tableaux de cette manière.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. M. Browne et Lecourt, architectes et ingénieurs civils. Ces messieurs ont, en leur faveur de nombreux témoignages.

On lit dans la Minerve :

Extrait d'une lettre du Révrd. Père Taché, datée de l'Isle à la Croix, territoire de la Baie d'Hudson, du 20 janvier 1848.

« Il n'y a rien de nouveau dans le pays si ce n'est une expédition qui est déjà en route, pour aller à la découverte du capitaine John Franklin, parti d'Angleterre en 1845, dans le but de tenter l'exploration du passage nord-ouest dans le Pacifique. Les hommes de cette expédition hivernent assez près d'ici, au fort Cumberland, chez M. G. Deschambault et passeront ici au printemps. Sir John Richardson, qui doit partir en canot, de Montréal, sera ici vers le milieu de l'été. Je crois cette expédition absolument inutile, ou le capt. Franklin est rendu en Angleterre, ou il est péri dans les glaces. D'ailleurs l'expédition ne pourra se rendre à la mer glaciale que dans l'été de 1849. On a entendu, au dernier poste de la rivière Mackenzie, des coups de canon, l'hiver dernier ainsi que l'hiver précédent ; c'était probablement des signes de détresse, malheureusement, il était impossible de leur porter secours. »

Il y a aussi un Dr. Hay en découverte, de ce côté on n'a point de ses nouvelles ; on appréhende d'autant plus pour lui qu'il s'est embarqué sur des bateaux découverts et que sa témérité sur mer est bien connue. »

EXTRAITS des derniers journaux français.

PARIS, 10 novembre.

Les rogneurs de budget ont fait encore aujourd'hui une assez jolie petite campagne. L'ordre du jour appelait le projet de décret portant ouverture de crédits aux ministres de l'intérieur, des finances, de l'instruction publique et des cultes.

Sur les crédits relatifs au ministère de l'instruction publique et des cultes s'élevant à 4,880,700 francs, M. Victor Hugo a pris la parole.

Dans son discours plein d'élévation de pensées, et fréquemment interrompu par des témoignages d'adhésion et de sympathie, l'orateur s'est d'abord élevé contre cet esprit de parcimonie ridicule et indigne d'une grande nation, qui humilie le pays sans remédier à la pénurie du Trésor. « Ces réflexions, dit-il, sont applicables au budget de l'instruction publique et des cultes. Il ne faut pas que le pain du corps fasse oublier le pain de l'âme. »

« C'est pourtant là ce que nous sommes condamnés à voir depuis longtemps ; c'est là une des aberrations fatales du régime déchu, que la république ne pourrait continuer sans encourir le même blâme et subir tôt ou tard un même châtement. »

L'orateur démontre, avec tout l'ascendant d'une parole éloquent et d'une vérité historique, que l'ignorance du peuple, exploitée par les ambitieux et les utopistes, fait toute la puissance du communisme. « Le crime de lèse-majesté de notre temps, s'écrie-t-il, c'est d'avoir courbé l'esprit de l'homme à la recherche du bien-être matériel ; il faut donc le relever à la recherche du bien-être religieux et moral. Il faut raffermir l'ordre social en tournant l'esprit de l'homme vers Dieu, qui est le vrai, le bien, le beau, la lumière, l'instruction... »

Ces paroles, dignes d'une nation religieuse, intelligente et civilisée, n'ont pas été du goût des républicains de la Montagne. Ils ont grossièrement interrompu l'orateur en le rappelant de la pensée de Dieu au budget. Le budget ! le budget ! crient-ils.

Hâtons-nous de dire à l'honneur de l'immense majorité de l'Assemblée, que les témoignages d'un assentiment mérité ont converti ces interruptions inconvenantes.

— Le R. P. Lacordaire prêche l'Avent dans l'église cathédrale de Dijon.

— On dit qu'un concile d'évêques catholiques va être tenu à Paris, à l'exemple du concile réuni, en ce moment, à Wurtzbourg. (Bien Public.)

— M. Chitty, fils d'un des célèbres avocats de l'Angleterre et juge à la Martinique, c'est converti dernièrement au catholicisme. Beaucoup d'autres habitants de l'île ayant suivi son exemple ont été reçus dans le sein de la véritable Église.

Plusieurs journaux ont assuré que Mgr Marilly était traité, dans sa prison, avec tous les égards dus à son rang. Il paraît au contraire que ce vénérable évêque est enfermé sous des voûtes humides et obscures, séparé de toute communication avec ses ouailles, avec son clergé et ses amis. Aucun catholique n'est admis auprès de lui. Au témoignage d'un préfet vaudois, admis à le visiter, Mgr Marilly a conservé, au milieu de ces persécutions, tout son calme et toute sa sérénité.

Pie IX, toujours attentif au développement des sciences utiles dans les Etats de l'église, a ordonné au cardinal-préfet de la congrégation des études, ministre de l'instruction publique, de s'occuper de l'érection de chaires d'économie politique et de droit commercial, tant à l'université de Rome qu'à celle de Pologne, comme aussi de l'ouverture à Rome d'écoles d'agriculture, de physique, mécanique et chimie appliquées aux arts.

DÉCÈS.

A Gentilly, le 4 du courant, à l'âge de 76 ans, Dame Marie Louise Bilty veuve de feu Abraham Grouin, écrivain.

VENTES PAR ENCAN.

Par PETER SHEPPERD.

VENTE D'EFFETS PROVENANT D'UNE BANQUEROUTE.

Epiceries, Meubles et Loyer de Maison. Seront vendus sans réserve JEUDI le 14 courant, à la boutique ci-devant occupée par W. & T. WALKER, dans la rue St. Paul. TOUTS leurs fonds de commerce, Meubles de ménage, etc., etc. La vente à UNE heure. Le loyer de la maison sera mis à l'enclenché précédemment à DEUX heures et DEMIE. Par ordre des Syndics, Québec, 13 décembre 1848.

Mr G. B. Browne, Architecte, surveillant et mesureur, prend cette occasion d'annoncer aux citoyens de Québec qu'il est de retour en cette ville, et qu'il est entré en société avec J. P. M. LECOURT, écrivain, architecte et ingénieur civil. Les affaires seront de ce jour conduites sous le nom de

Browne et Lecourt,

ARCHITECTES & INGENIEURS CIVILS, &c., &c., &c. dans les bureaux présentement occupés par M. Lecourt, No. 29, Rue Duane, vis-à-vis le bureau de Poste.

B. & L. sont maintenant prêts à exécuter des PLANS pour édifices publics et particuliers, dans le goût le plus moderne, et fournissent des spécifications, des estimations détaillées, et surveillent aussi la construction à des prix modérés. Ornaments de paysage et de jardins de toutes sortes.

On mesure les ouvrages de toutes descriptions. Mr. Brown à l'honneur d'informer que depuis son absence de cette ville, il a été l'architecte de divers édifices publics en Canada, parmi lesquels sont :

- La Banque de la Cité,
- Halle des Old Fellow,
- Presbytère Unitarien,
- Théâtre Olympique, Montréal.
- Eglise presbytérienne Ecossaïse.
- Chapelle presbytérienne, Lachine,
- Théâtre Royal, Toronto,

entre de nombreux édifices de particuliers dans le Haut et Bas-Canada. Québec, 13 décembre 1848.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en conformité à une résolution prise par cinq membres il y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE des membres de la susdite société, MARDI le DIX-NEUF du présent mois, à DEUX heures de l'après-midi, dans la CHAPELLE St. Louis, dans la Cathédrale de Québec, à l'effet de prendre en considération les moyens nécessaires à adopter pour affecter le cautionnement requis par le gouvernement exécutif de cette province, touchant l'abandon fait à la dite société des biens dépendants de la succession de JEAN-BAPTISTE VEZINA, dévolue à la Couronne par cause de deshérence.

Par ordre de la Présidente,

SUSANNE VANFELSON, Secrétaire.

Québec, 13 décembre 1848.